

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FÉMININE PROCÈS VERBAL N°1 Réunion du 20 octobre 2023

Présidente	Nathalie DROUIN
Secrétaire de Séance	Gaelle BOUTRUCHE

Nathalie DROUIN	Présente	Vincent GARNIER	Excusé
Gaelle BOUTRUCHE	Présente	Florien FREMAUX	Excusé
Geoffrey LEMARIE	Présent	Meddy CHAUVINEAU	Présent

1. BILAN de LA PHASE 1

- **U13F poule A** : rien à signaler, bonne première phase.
- **U13F poule B**:
 - Forfait général de l'entente la FLÈCHE-BAZOUGE,
 - 1 match reporté LE MANS FC 2 GJ BOCAGE MANCEAU,
 - 1 match forfait pour GJ BOCAGE MANCEAU concernant la rencontre GJ BOCAGE MANCEAU SABLE,
 - Match non joué le 30/09/23 GJ BOCAGE MANCEAU GF VAL DE SARTHE.

La commission a contacté Eric du GJ BOCAGE MANCEAU. Il nous a informé d'un début de saison compliqué dû à un enregistrement tardif des licences car les parents des joueuses attendaient de voir l'organisation du club. L'équipe U13F ne repart pas en phase 2

- **U13F poule C** : Forfait général de l'Entente ECOMMOY LAIGNE sinon rien à signaler.

Attention aux gros résultats. Il doit être proposer de faire jouer les joueuses à d'autres postes ou donner plus de temps de jeu aux joueuses plus « débutantes » afin de réduire les écarts.

- U15F poule A :
 - 1 match reporté GJ BOCAGE MANCEAU ENT. LA FLECHE BAZOUGE,
- **U15F poule B:** 1 match reporté ENT. LE BREIL FYE AS sinon rien à signaler.

SAINT MARS LA BRIERE US souhaite engager une deuxième équipe U15F pour la seconde phase. Leur effectif permet de réaliser une seconde équipe U15F complétée par des U13F.

L'entente SPAY – TELOCHE – ARNAGE souhaite engager une troisième équipe dans le championnat U15F. Leur demande sera acceptée <u>si et seulement si</u> l'entente répartit ses joueuses mutées sur ses 3 équipes. **A ce jour, la demande d'intégration de cette 3ème équipe reste en suspens.**

La FMI a été utilisée sur toutes les rencontres des championnats U13F et U15F mais **attention il est obligatoire de noter les remplacements. Un rappel doit être fait lors du lancement de la seconde phase.**

2. ETUDE DES DOSSIERS

Match n° 26883737 - Le Mans Gazelec Sp. 1 - Ent. Spay 2 - U15F Poule A du 30/09/2023

Objet : Réserve d'avant match déposée par Gazelec Sports Le Mans sur la qualification/participation des joueuses de l'Ent. Spay 2

La Commission,

- prend connaissance de la FMI et des pièces du dossier,
- selon l'article 186 des règlements généraux de la FFF, dit la réserve recevable sur la forme,
- l'étudie sur le fond,
- après vérification de la FMI, constate que les SEPT joueuses visées par la réserve sont bien titulaires d'une licence frappée du cachet mutation. Conformément à l'article 160 alinéa 1c des dits règlements seules QUATRE joueuses pouvaient être inscrites sur la feuille de match :
 - VILELA, Abigaëlle, licence 9603629919,
 - HMAMOUCH, Manal, licence 9603822050,
 - POHU, Khalya, licence 2547293108,
 - ALGUACIL, Orlane, licence 2548533147,
 - OLIVIER, Lise, licence 9602780787,
 - LEPROUX, Leila, licence 9603630494,
 - LESIOUX, Kiarra, licence 9602774113,
- conformément aux articles 171 et 187 des règlements pré-cités, décide de donner match perdu par pénalité à l'Ent. Spay 2 (0 à 3 ; - 1 point), pour reporter le bénéfice de la victoire à Gazelec Sports Le Mans (3 à 0 ; 3 points),
- décide en application de l'annexe 5 des mêmes règlements, d'imputer les frais de dossier (35€) au club de Spay Usn porteur de l'entente.

• Match n° 26883743 - Ent. Spay 2 - St Saturnin Mi. F.C. 1 - U15F Poule A du 07/10/2023

Objet : Réserve d'avant match déposée par St Saturnin Mi. Fc 1 sur la qualification/participation des joueuses de l'Ent. Spay 2

La Commission,

- prend connaissance de la FMI et des pièces du dossier,
- selon l'article 186 des règlements généraux de la FFF, dit la réserve recevable sur la forme
- l'étudie sur le fond,
- après vérification de la FMI, constate que les CINQ joueuses visées par la réserve sont bien titulaires d'une licence frappée du cachet mutation. Conformément à l'article 160 alinéa 1c des dits règlements seules QUATRE joueuses pouvaient être inscrites sur la feuille de match :
 - LESIOUX, Kiarra, licence 9602774113,
 - POHU, Khalya, licence 2547293108,
 - ALGUACIL, Orlane, licence 2548533147,
 - HMAMOUCH, Manal, licence 9603822050,
 - GODIN, Ines, Leila, licence 9602973648,
- conformément aux articles 171 et 187 des règlements pré-cités, décide de donner match perdu par pénalité à l'Ent. Spay 2 (0 à 3 ; 1 point), pour reporter le bénéfice de la victoire à St Saturnin Mi. Fc 1 (3 à 0 ; 3 points),
- décide en application de l'annexe 5 des même règlements, d'imputer les frais de dossier (35€) au club de Spay Usn porteur de l'entente.

Situation des équipes U13F et U15F de l'Ent. Spay

La commission,

- Alertée par les réserves formulées ci-dessus,
- Effectue un contrôle de toutes les FMI des équipes U15F et U13F de l'entente,
- Constate un non-respect des règlements généraux sur le nombre de mutés autorisés dans les championnats de jeunes est limité à 4 joueur/ses dont 1 hors période –
- Somme les clubs de l'entente (Spay Usn, Arnage Pontlieue Us, Mulsanne Téloché As et Téloché Fc) de se mettre en conformité en répartissant les joueuses dont les licences sont frappées du cachet mutation, dans la limite de quatre par rencontre, dans les deux équipes de chacune des catégories.
- Décide d'effectuer un nouveau point à l'issu des derniers matchs de la phase 1 des championnats U15F et U13F.

A défaut de modification du fonctionnement et dans le cas d'une nouvelle irrégularité constatée dans la composition d'une équipe, la commission pourra appliquer les règlements généraux allant jusqu'à la mise hors compétition de l'équipe incriminée et d'amender l'entente de 35€ par match.

3. BILAN U10F

- 07/10 à Fyé: participation de 9 clubs avec 11 équipes et 58 joueuses,
- 14/10 à Brette les Pins : participation de 12 clubs avec 14 équipes et 77 joueuses,
- Prochains rassemblements le 18/11 ST SATURNIN MI. FC à Saint Saturnin et le 25/11 LE MANS FC au complexe de la Californie.
 - Bon retour sur les deux rassemblements réalisés.

4. FUTSAL

Le district propose la pratique du futsal :

- U10F, le 09/12 à l'Urban Soccer,
- U13F, le 13/12 à l'Urban Soccer,
- U15F et U18F le 16/12 aux Cèdres.

5. REPRISE CHAMPIONNAT U13F 2^{ème} phase

18/11/2023	J1	03/02/2024	J6	06/04/2024	Phase Dép Festival Foot U13
25/11/2023	J2	10/02/2024	J7	13/04/2024	MR - J11
02/12/2023	Foot Féminin en Salle	17/02/2024	J8	20/04/2024	Match reporté
09/12/2023	J3	24/02/2024	Match reporté	01/06/2024	MR - J12
16/12/2023	Match reporté	16/03/2024	J9	08/06/2024	MR - J13
20/01/2024	J4	23/03/2024	J10	15/06/2024	MR - J14
27/01/2024	J5	30/03/2024	Pâques		

U13F					
BEAUMONT SA 1	ST SAT-LA MILESSE FC 1	LA FERTE BERNARD VS 1			
LE MANS VILLARET AS 1	ST MARS LA BRIERE US 1	FYE AS 1			
SABLE FC 1	ENT APB-CHANTEAY FC 1	VAL DE SARTHE GF 1			
LE MANS FC 2	LE MANS GAZELEC 1	ENT SPAY 1			
ENT BONNETABLE 1	ENT SPAY 2	ENT LE BREIL 1			
CHANGE CS 1	PARIGNE L'EVEQUE JS 1	ENT SARGE/SAVIGNE 1			
	BRETTE AS 1	MAMERS SA 1			
	exempt	BRETTE AS 2			

6. REPRISE CHAMPIONNAT U15F 2ème phase et tours de coupe

02/12/2023	COUPE U15F - tour préliminaire	30/03/2024	Pâques
09/12/2023	COUPE U15F - 1er tour	06/04/2024	COUPE U15F - 1/4 Finale
20/01/2024	J1	13/04/2024	Match reporté
27/01/2024	J2	20/04/2024	Match reporté
03/02/2024	J3	25/05/2024	MR & 1/2 Finale coupe U15F
10/02/2024	J4	01/06/2024	MR & Finale coupe U15F
17/02/2024	J5		
24/02/2024	Match reporté		
16/03/2024	J6		
23/03/2024	J7		_

U15F:

Les nouvelles poules seront effectuées à la fin de la première phase

7. COUPE DU DISTRICT U15F

Tour préliminaire COUPE U15F > 02/12/2023

TP1 FYE AS 1 / ENT ST COSME 1

ENT. BONNETABLE / ST SAT-LA MILESSE FC

TP2 1

TP3 ENT. SPAY / LM VILLARET

Calendrier prévisionnel de la coupe U15F:

Tour préliminaire du 02/12/2023

TP1. Fyé AS 1 / Ent St Cosme 1

TP2. Ent Bonnetable 1 / St Saturnin La Mil FC 1

TP3. Ent Spay 1/ Le Mans Villaret 1

1er tour le 09/12/2023

- 1. Vainqueur TP1 / Ent APB Chantenay
- 2. Vainqueur TP 2 / Vainqueur TP3
- 3. Ent Ecommoy / Le Mans Gazelec
- 4. Ent La Flèche / Ent Sargé
- 5. Val du Loir / Beaumont Sa

- 6. Sablé Fc / Ent Le Breil
- 7. Mamers Sa / St Mars la Brière Us
- 8. GJ Bocage Manceau / Change Cs
- ¼ de finale le 06/04/2024
- > ½ finale le 25/05/2024
- Finales le 01/06/2024

Ces dates pourront être modifiées en fonction des aléas climatiques et du déroulement des championnats.

8. DIVERS

- La commission féminine jeunes souhaite lors de ses prochaines réunions inviter un éducateur ou une éducatrice U13F et U15F de 2 à 3 clubs pour échanger.
- Évènements :

Dans le cadre de Toutes Foot :

- Rencontres U10F-U13F -U15F au Stade Marie Marvingt :
 - Mercredi 24/04/2024: U10F de 10h à 13h (prévoir 6 terrains) et inviter en plus les non-licenciées,
 - Mercredi 24/04/2024 : U15F de 13h à 19h,
 - Le 24/04/2024 : Apéritif cocktail de prévu pour l'opération Toutes Foot,
 - Mercredi 22/05/2024 : U13F de 13h à 19h,
 - Distribution de montres aux femmes arbitres, membres de commissions, éducatrices, dirigeantes (15/12 à confirmer lors de la remise des labels).
 - Participation à l'entraînement de l'équipe France Féminine à Clairefontaine le 23/10/2023.
 - Opération Rencontre D2 rencontre Le Mans FC Olympique de Marseille.

Prochaine réunion prévue le 06/12/2023 à 18h.

Le Président du District de la Sarthe de Football, Frédéric DAVY La Présidente de la commission Féminine, Nathalie DROUIN La Secrétaire de séance, Gaëlle BOUTRUCHE





